

députés de faire connaître leur point de vue sur cette question qui en intéresse plusieurs.

Par ailleurs, à la suite de ses nombreux rappels au Règlement, l'honorable député a peut-être pris plus de temps qu'il n'en aurait pris pour exprimer son point de vue, et il sera peut-être le premier responsable du fait que la motion précédant la deuxième lecture de son projet de loi ne soit pas adoptée cet après-midi.

Monsieur le président, l'honorable député a parlé tantôt de la coopération dont la Chambre avait fait preuve lors de la présentation du bill C-2...

**M. Caouette:** C-22!

**M. Laniel:** Non, non. Je parle du bill C-2, présenté par le député de Saint-Maurice-Lafèche (M. Chrétien), ayant trait à Air Canada.

Je dois signaler à l'honorable député que le bill C-2 ne concernait que l'administration d'une société de la Couronne, tandis que la mesure à l'étude comporte une modification au Code criminel en vue d'autoriser les différentes provinces à établir des loteries.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'avant de mettre la question aux voix, il est important que nous l'étudions à fond et que nous envisagions également la possibilité de songer à entamer des pourparlers ou à continuer les consultations avec les provinces.

L'honorable député de Sainte-Marie se vante souvent d'être un grand autonomiste. Cet après-midi, il défend M. Lesage, alors que lorsqu'il a présenté son bill, l'an dernier...

**M. Valade:** On ne défend pas M. Lesage, on défend la province de Québec.

**M. Laniel:** ...il a soulevé la question de politique provinciale. A ce moment-là, il a même été quelque peu rabroué par l'Orateur. Mais cette année, il ne dit pas un mot et il veut que nous adoptions sa motion sans mot dire, bref il ne veut pas que personne exprime son opinion.

**M. Valade:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Je sais que l'honorable député de Beauharnois-Salaberry cherche des arguments afin de me forcer à intervenir, mais quand l'honorable député prétend que j'ai voulu empêcher la discussion de ce projet de loi, je dis que ses observations ont peut-être dépassé sa pensée.

(Traduction)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Le député de Sainte-Marie (M. Valade) n'est pas d'accord avec le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel). En l'occurrence, deux partis s'offrent au député de

[M. Laniel.]

Sainte-Marie. Lorsque le député de Beauharnois-Salaberry aura fini ses observations, il pourra évidemment demander le consentement unanime de la Chambre pour reprendre la parole. Mais ce ne serait pas nécessaire, car ayant présenté la motion tendant à la deuxième lecture, il aura une autre occasion de parler lorsqu'il mettra fin au débat à l'étape de la deuxième lecture.

Je ne saurais accepter qu'une divergence d'opinions entre deux députés justifie un rappel au Règlement ou une question de privilège.

**M. Valade:** En toute déférence, Votre Honneur, j'ai posé la question de privilège. Je prétends que le député qui a la parole m'a accusé de vouloir mettre fin au débat, ce qui n'est pas exact. Je dois m'élever contre cette accusation et signaler que je n'ai pas l'intention de mettre fin au débat. J'ai tout simplement dit que je voulais que le débat soit bref.

(Texte)

**M. Laniel:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si j'ai dit que l'honorable député de Sainte-Marie avait empêché les autres députés de parler, disons que je n'ai pas voulu dire qu'il avait l'intention de le faire, mais qu'il agissait comme s'il avait cette intention.

**M. Caouette:** Cela ne veut pas dire grand-chose!

**M. Laniel:** Monsieur le président, j'entends l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette)—et je suis heureux de le saluer en cette enceinte, surtout en remarquant combien peu nombreux sont les députés de son groupe, qui se sont pourtant toujours portés en défenseurs de ce bill...

**M. Choquette:** Ça fait deux mois qu'il est absent!

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'entends l'honorable député de Lotbinière dire que ça fait deux mois que je suis absent de la Chambre.

**Une voix:** Deux semaines!

**M. Caouette:** Il a menti royalement et, pour la gouverne de la Chambre, j'ai été absent exactement cinq jours, pour des raisons strictement personnelles qui ne regardent absolument pas l'honorable député.

Pour faire suite aux remarques désobligeantes de l'honorable député qui a la parole en ce moment, ou qui l'avait avant mon intervention, je dis que cet honorable député n'est pas logique, qu'il n'est pas honnête dans ses déclarations. Il dit que nous ne sommes pas tellement nombreux à la Chambre, mais s'il fait la comparaison avec le